

police. Vous pouvez donc décider de **vous munir de masques hermétiques**, d'un masque à gaz (protection FFP3 est la plus efficace contre les gaz) et d'un casque pour éviter au maximum les blessures. Dans ce cas, il faut **faire attention aux fouilles préventives** lors de ton arrivée sur le lieu de rassemblement.

- **Venir avec un nom d'avocat.** Si tu es arrêté et après ta garde à vue, tu es amené au palais de justice (déféré). Il peut être judicieux à ce moment là de faire appeler un avocat connu de tes proches (pour faciliter la transmission des garanties de représentation).

- **Préparer ses garanties** de représentation bien avant de se rendre en manif ou en action et s'assurer que des personnes de confiance puissent y avoir accès en cas de pépin. C'est-à-dire : pièce d'identité, preuve de votre domicile (**attestation d'hébergement**, ou quittances), preuve de ta nécessité de rester libre (**contrat de travail, promesse d'embauche**, rdv important...).

## **PENDANT LA MANIF OU L'ACTION**

- **Rester mobile et attentif** à l'environnement : analyser les positionnements des keufs et tenter de percevoir leur intention (dispersion souvent opérée par les CRS et Gendarmes Mobiles ou volonté d'arrestation souvent le fait des flics de la BAC qui se promènent en civil). Essayer de repérer les cam' de vidéosurveillance. Attention, les flics filment de plus en plus afin d'alimenter leurs fichiers. Il peut donc **être utile de se masquer**, mais aussi de changer de fringues d'une manif à l'autre.

- Dans sa stratégie de maintien de l'ordre la police use de nombreuses techniques visant à dissuader, disperser, blesser et mutiler ses opposants: canon à eau, sirènes, grenade de désencerclement, grenade à souffle (GLI-F4) tir de flashball. Il ne faut pas oublier qu'ils comptent énormément sur notre peur et sur un mouvement de panique général. Il est donc important de rester le plus calme possible lors des mouvements de foule, de regarder ce qu'il se passe derrière, parfois la charge vise seulement à nous disperser et il est essentiel de **ne pas courir inutilement, de rester en bloc** derrière la banderole si il y en a (les arrestations ont lieux en cas d'isolement), et surtout de faire attention les uns aux autres. Il est possible de renvoyer les palets de lacrymo avec un gant adapté mais c'est tout, **ne touchez pas aux grenades** (plusieurs mains ont été perdues à cause de ça).

- En cas d'exposition massive aux lacrymos, l'une des solutions les plus efficaces est de vaporiser **un mélange à base de Maalox** (ou Xolaam –moins cher) sur le visage. Surtout ne pas se frotter les yeux.

- Afin d'éviter les interpellations, il peut être important de **rester un maximum groupé face aux flics**. Lorsqu'un camarade est interpellé il est possible de l'agripper pour tenter d'empêcher l'arrestation si on est nombreux et tant qu'il n'est pas menotté. Pas la peine de prendre des risques inutiles et de se faire serrer aussi.

- Etre conscient de ses forces. Si on se sent épuisé, qu'il nous est difficile de courir ou qu'on en a marre, c'est sûrement un signe qu'il est temps de décrocher...

## **APRÈS LA MANIF**

Il peut être judicieux de changer de vêtements, et de ne pas quitter la manif ou l'action seul. On peut en profiter pour **se fixer un RDV collectif** afin de débrief et de se détendre un peu. Ce peut être le moment d'échanger sur le déroulement de la manif et de mieux préparer la prochaine ;)

## **EN CAS D'INTERPELLATION**

Lorsque tu es arrêté, soit tu es placé sous le régime de la vérification d'identité, dans ce cas ils ne peuvent pas te retenir plus de 4h, soit tu es placé en garde-à-voir. Dans ce deuxième cas de figure, les flics te notifieront le début de la mesure dès ton arrivée au comico. Ils doivent également te notifier le motif de la GAV c'est-à-dire les infractions qui la justifient, mais aussi ton droit à voir un médecin et un avocat.

Concernant l'avocat, tu pourras t'entretenir avec celui-ci pendant 30 min avant le début de l'audition. Attention, des avocats peu scrupuleux pourront te conseiller de parler durant les auditions et de te prêter aux relevés de signalétique et d'ADN. De même, il est important de garder en tête que le médecin est celui des keufs.

- Pendant les interrogatoires, la loi oblige seulement la personne interrogée à déclarer son état civil (nom, prénom, date et lieux de naissance, nationalité). A partir de là, **il est primordial de garder le silence**, et de répondre aux questions par un simple "je n'ai rien à déclarer". Ne donne pas ton adresse, elle n'entre pas dans ton état civil et peut te valoir une perquisition. Le droit à garder le silence est un droit fondamental garanti par la loi et à ce stade de la procédure, ni toi ni ton avocat n'a eu connaissance du dossier. Il arrive extrêmement souvent que les flics n'attendent que tes aveux pour constituer le dossier qui serait sinon vide et t'envoyer te faire juger (ne pas les croire quand ils disent que parler vous permettra de sortir plus vite !). **Tout ce qui est dit en GAV ne peut que te desservir.** Le temps pour se défendre est devant le tribunal. Il y a beaucoup plus à perdre à s'expliquer à ce stade qu'à se taire !